

2J PISCINES
S.A.S au capital de 5 000 Euros
Siège Social : ARBENT (01100) 1 Rue de Tamas
R.C.S : BOURG EN BRESSE - 940 552 227

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 1^{er} NOVEMBRE 2025

Le 1^{er} Novembre 2025 à 11.30 heures,

Monsieur Quentin JACQUET, agissant :

- En sa qualité de cogérant de la société **QG HOLDING**, associée unique de la société 2J PISCINES, propriétaire de la totalité des 500 actions composant le capital social ;
- En sa qualité de Président en exercice de la société 2J PISCINES ;

A adopté les décisions suivantes se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- **Démission de Monsieur Quentin JACQUET de son mandat de Président de la Société ;**
- **Nomination de la société QG HOLDING en qualité de Présidente de la société en remplacement de Monsieur Quentin JACQUET, démissionnaire ;**
- **Pouvoirs à conférer en vue de l'accomplissement des formalités légales.**

PREMIERE DECISION

L'associée unique prend acte de la décision de Monsieur Quentin JACQUET de démissionner de ses fonctions de Président de la Société et ce, à compter de ce jour.

L'associée unique décide :

- En tant que de besoin, de dispenser Monsieur Quentin JACQUET de tout délai de prévenance et accepte, en conséquence, expressément, une prise d'effet de la démission présentée à compter de ce jour ;
- De donner quitus à Monsieur Quentin JACQUET de sa gestion ;
- Que la présente démission sera portée à la connaissance du Greffe du Tribunal de Commerce de BOURG EN BRESSE en vue de la modification de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés ;

QJ

- Que l'accomplissement de ces formalités modificatives sera réalisé à l'initiative et sous la responsabilité du nouveau Président dont la désignation est l'objet de la deuxième décision ci-après.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, l'associée unique décide de nommer :

La société QG HOLDING

SARL au capital de 120 000 Euros

Dont le siège social est à ARBENT (01100) 1 Rue de Tamas

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURG EN BRESSE

Sous le numéro 988 781 373

En qualité de nouveau Président, en remplacement de Monsieur Quentin JACQUET, démissionnaire, après avoir pris acte de l'acceptation, par la société QG HOLDING, du mandat social confié, celle-ci ayant, par ailleurs, déclaré ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de lui interdire ou faire obstacle à l'exercice des fonctions de Président.

Ladite nomination prendra effet à compter de ce jour et ce, pour une durée non limitée.

L'associée unique décide, en application des dispositions de l'article 16 des statuts, que la société QG HOLDING, en sa qualité de Présidente de la société, représentera, à compter de ce jour, la société et disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, en toutes circonstances, sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux.

TROISIEME DECISION

L'associée unique décide de conférer tous pouvoirs à tout porteur d'originaux, de copies ou d'extraits des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

**Pour copie certifiée conforme
Le Président
La société QG HOLDING
Représentée par Monsieur Quentin JACQUET**

